

M. LAURIER. Personne assurément ne se plaindra que les explications, ou plutôt la simple lecture de l'honorable ministre, n'ont pas été parfaitement claires. S'il en est parmi nous qui n'ont pas lu la *Gazette du Canada* depuis sept ou huit mois, et qui ignoraient ce qui se passait au sujet des portefeuilles ministériels, ils ne peuvent plus avoir de doute sur les changements qui ont eu lieu.

Mais M. l'Orateur, il me semble que l'occasion se prêtait à quelques développements de la part de l'honorable ministre plutôt qu'à l'exposition de fait très-sommaire qu'il nous a donnée et il se peut que ces développements ne soient pas hors de propos dans le moment actuel. En premier lieu, je désire offrir immédiatement mes félicitations au titulaire actuel du ministère des finances. Il est un des jeunes députés de cette Chambre; son avancement a été très-rapide et il a une tâche très-ardue à remplir. Mon honorable ami le premier ministre mérite aussi d'être félicité de ce qu'il a enfin trouvé un ministre des finances pour ce pays. C'est, si je me rappelle bien, Diogène qui, en plein jour se promenait dans les rues d'Athènes, une lanterne à la main, à la recherche d'un homme. C'est à peu près ce qu'a fait l'honorable ministre en parcourant les rangs de son parti, à la recherche d'un ministre des finances. Il est allé de comté en comté jusqu'à ce qu'enfin il soit tombé sur le comté de King, N. B. Tout ce que je puis dire, cependant, à mon honorable ami, le titulaire actuel de ce ministère, c'est que je lui souhaite de tout mon cœur la force, le courage et la patience nécessaires pour résister aux nombreuses demandes qui lui seront faites de jour en jour par les nombreux amis de la politique nationale, qui, bien qu'ils soient sans cesse à faire l'éloge de cette politique, dans laquelle ils voient toute espèce de bonnes choses, n'en sont cependant jamais contents, mais sont constamment à la battre en brèche et, comme *Oliver Twist*, en demandent toujours davantage. Quant à l'honorable directeur général des Postes, si j'en juge par son passé dans cette Chambre, je crois qu'il remplira cette charge avec activité et succès.

Parlons maintenant de mon honorable ami, le ministre actuel de la marine et des pêcheries. Il est jeune, ce qui est un avantage. Je le crois ambitieux, ce qui n'est pas un défaut, et il a été placé à la tête de l'un des ministères les plus difficiles, dans le service de son pays. Je n'ai pas de conseil à lui donner, et peut-être les accepterait-il si je lui en donnais. Mais tout ce que je puis lui dire c'est que s'il comprend et comprend de bonne heure que les restrictions, les obstructions et les misères ne sont pas les bases véritables sur lesquelles doit s'appuyer l'action de son ministère, mais que la largeur de vue et d'action et la générosité d'esprit et de fait sont les meilleurs attributs qu'ils puisse mettre en application, non-seulement en ce qui concerne les affaires du pays, mais aussi en ce qui concerne les affaires internationales, il aura l'occasion de se rendre très utile à son pays.

Quant à l'honorable ministre de l'intérieur je regrette de dire—assurément mon regret est très-vif—que dans la manière d'envisager le devoir public et dans l'accomplissement de ce que je crois être le mien, non seulement envers cette Chambre, mais envers ma propre conscience, je ne puis dire autre chose que sa nomination au poste qu'il occupe actuellement, ne peut être accueillie que par l'expression du blâme le plus sévère. Contre l'honorable ministre personnellement, comme homme, je n'ai pas le moindre ressentiment et je ne voudrais pas lui causer le moindre tort, mais je ne saurais être et je ne suis pas indifférent au fait qui saute aux yeux de tous ceux qui ont suivi l'histoire de ce pays depuis quelques années, que sa nomination au poste important qu'il occupe actuellement ne peut être envisagé autrement que comme une nomination malheureuse. Il a été appelé au poste que je considère le plus important de l'État. Ce poste tire son importance de ce que son action rayonne sur ces vastes territoires qui ne font partie de la Confédération canadienne que depuis quelques

années, dans lesquels la civilisation dans sa marche en avant et la barbarie dans sa marche en arrière viennent tous les jours de plus en plus en contact et sont tous les jours de plus en plus exposées à venir en conflit. Dans ces territoires, les divers intérêts, droits, besoins, passions et préjugés de la race blanche si active et entreprenante et l'indolence, l'incurie, la débauche et la jalousie du Sauvage et du Métis à demi émancipé se rencontrent à chaque pas; les uns ont besoin d'être contenus, les autres encouragés, tous doivent être sous un contrôle ferme afin de prévenir tout conflit possible, et c'est pour cela qu'il faut un œil toujours vigilant et une main toujours prête.

Depuis plus de sept ans, c'est-à-dire depuis l'automne de 1881 jusqu'aux premiers mois de cette année, l'honorable ministre a occupé le poste de lieutenant-gouverneur de ces territoires, c'est lui qui était officiellement responsable au ministère dont il est maintenant le chef, au ministère chargé des destinées de ces territoires. Et maintenant pour les services qu'il a rendus, je suppose, pour le zèle et l'efficacité qu'il a apportés à l'accomplissement de ses fonctions, il est promu au grade de ministre dans le département auquel il était tout récemment encore, responsable de ses actes. Quels sont les services qu'il a rendus? Comment s'est-il acquitté de ses fonctions?

Lorsque l'honorable monsieur fut appelé à son ancien poste, une fraction importante de la population de ce pays, les métis de la Saskatchewan, envoyait et avait envoyé depuis quelque temps au gouvernement des pétitions dans lesquelles elle revendiquait ce qu'elle croyait être ses justes droits, droits provenant de la nouvelle condition qui lui était faite par la cession de son territoire au gouvernement du Canada. Il s'agissait après tout d'une affaire bien simple. Les métis demandaient tout simplement d'être traités comme les métis du Manitoba l'avaient été. Chaque fois que l'Angleterre a acquis un nouveau territoire, sa politique a toujours été de traiter les aborigènes avec justice. Elle s'est toujours fait une règle de ne pas les déposséder de leurs terres sans compensation. Cette règle a été appliquée aux Sauvages et aux Métis du Manitoba ainsi qu'aux résidents blancs qui s'y trouvaient. Les titres des Métis ont été éteints ainsi que ceux des Sauvages, quoique ces derniers aient été éteints d'une manière différente et toute particulière. Au Manitoba le titre sauvage a été remplacé par une allocation gratuite de terrains aux chefs de famille et aux mineurs, et ce sont ces mêmes droits qu'on revendiquait pour la population de la Saskatchewan. Au Manitoba on a laissé, sans aucune difficulté, les Métis en possession de tous leurs terrains qu'ils occupaient d'après la coutume de leurs ancêtres de race française. Les Métis de la Saskatchewan réclamaient les mêmes privilèges. L'opportunité, l'équité et la justice de ces demandes ont été non-seulement reconnues plus d'une fois, mais il fut recommandé au gouvernement d'y faire droit par le conseil du Nord-Ouest que présidait l'honorable ministre et qu'avait présidé son prédécesseur, le gouverneur Laird. Cependant, ces revendications, toutes justes et équitables qu'elles fussent, formulées comme elles l'étaient, non-seulement par le conseil du Nord-Ouest, mais par tous les hommes autorisés de ces territoires, ont été dédaignées et n'ont jamais été écoutées.

Les Métis commencèrent à s'agiter pour obtenir ce qu'on leur refusait; cette agitation, au début constitutionnelle, légale et légitime, devint graduellement inconstitutionnelle, turbulente, violente et dangereuse, allant s'accroissant dans cette voie jusqu'à ce qu'enfin éclatât la guerre civile et l'insurrection. Ceux qui sont responsables des horreurs de cette guerre civile, des millions dépensés, de la propriété détruite, du sang répandu, des vies sacrifiées, des échafauds et de la prison, ce ne sont pas les malheureux Métis qui, dans un jour de colère ou de désespoir où les avait possédés le silence dédaigneux avec lequel avaient été accueillies leurs demandes, prirent le parti de se défendre eux-mêmes, en risquant tout ce qui est cher à l'homme—sa vie, sa personne,